

La protection pénale pour les cartes magnétiques de crédit en faux

Abdul jabbar AL-Hunis
Faculté de droit
Université de Damas

Résumé

Cette recherche aborde la définition des cartes magnétiques de crédits et ses formes, son caractère juridique et les relations qui résultent de leur utilisation. Elle traite ensuite des dispositions du faux classique dans le droit pénal syrien, et l'espace dans lequel ces dispositions s'appliquent aux cartes magnétiques de crédit émises par les banques. Elle souligne, en conclusion, que les textes du droit pénal consacrent le faux classique ne procurent pas la protection suffisante pour ces cartes, et que le législateur doit intervenir pour combler cette insuffisance législative.

For the Paper in Arabic Language See the Pages (145-173)